



PME de Rhône-Alpes : innover pour gagner en compétitivité

Entre 2010 et 2012, plus de la moitié des petites et moyennes entreprises (PME) de Rhône-Alpes ont innové. Malgré le contexte de crise économique, cette proportion reste stable par rapport à la période 2008-2010. Dans ce domaine, les entreprises de la région sont plus actives qu'au niveau national, notamment en matière d'innovations technologiques. Elles coopèrent fréquemment avec des partenaires privés ou institutionnels pour développer des produits ou procédés, notamment dans le cadre de groupes d'entreprises et, quand elles y adhèrent, de pôles de compétitivité. La réduction des coûts reste cependant la motivation première des PME innovantes.

Jean-Pierre Reynaud, Axel Gilbert (Insee)

Levier essentiel de la croissance à long terme de l'économie, l'innovation est au cœur des politiques publiques des pays industrialisés. Ainsi de nombreux dispositifs, européens ou nationaux, encouragent l'innovation des entreprises, et notamment des petites et moyennes entreprises (PME), afin d'améliorer leur compétitivité et de développer leur activité.

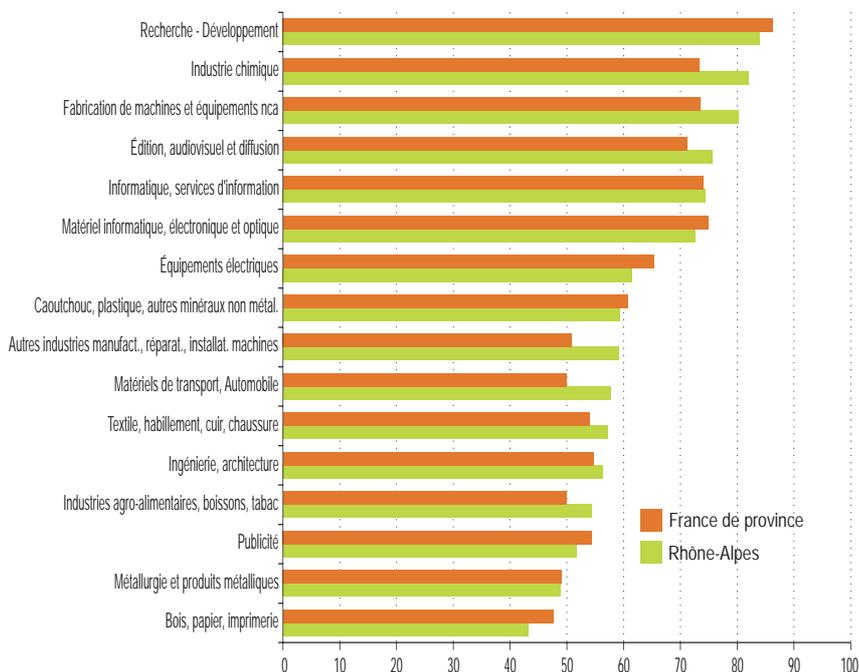
Les PME innovent toujours en Rhône-Alpes, et plus qu'en France de province

Dans la région Rhône-Alpes, 58 % des PME ont innové entre 2010 et 2012, dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services technologiques et intellectuels. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la France de province (56 %) et reste stable par rapport à la période précédente (2008-2010).

Cet écart en faveur de Rhône-Alpes se retrouve aussi bien dans l'industrie (56 % pour 54 % en France de province) que dans les services (65 % pour 63 %). L'innovation est en effet présente dans

1 Les PME rhônalpines innover dans tous les secteurs

Taux d'innovation par secteur



Source : Insee, enquête innovation 2012

tous les secteurs en Rhône-Alpes. Quelques secteurs apparaissent sur-innovants par rapport au niveau national, comme la chimie (82 % et + 9 points), la fabrication de matériels de transport (58 % et + 8 points) ou la fabrication de machines et équipements (80 % et + 7 points). Dans les services, le secteur de l'édition et de l'audiovisuel présente un écart significatif avec la France de province (76 % et + 4 points). Inversement, d'autres secteurs sont sous-innovants comme le travail du bois par exemple (43 % et - 4 points).

Si l'innovation varie d'abord en fonction du secteur d'activité, la taille de l'entreprise est aussi très discriminante : les plus grandes entreprises innover plus. Le taux d'entreprises innovantes passe ainsi de 47 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, à 62 % pour celles de 20 à 49 salariés et à 80 % pour les PME de 50 à 249 salariés. Pour les deux tranches de taille supérieures, les entreprises rhônalpines innover plus que les autres entreprises françaises (avec respectivement 57 % et 74 % en France de province).

L'innovation rhônalpine s'explique par un effet plus géographique que structurel

L'influence de la taille et du secteur d'activité ne suffit pas à expliquer la plus forte propension à innover des PME rhônalpines. Ces effets de structure ont, en effet, un très faible impact en Rhône-Alpes. Les PME de grande taille étant moins nombreuses, ce critère y est même très légèrement défavorable. L'influence de la structure sectorielle est perceptible essentiellement dans les services informatiques, très innovants et très présents dans la région. En l'absence d'effet structurel fort (en tout cas sur ces deux critères), on peut donc dire que la région Rhône-Alpes bénéficie d'un comportement d'innovation géographique de ses entreprises.

L'innovation technologique se porte bien en Rhône-Alpes

Les entreprises rhônalpines sont actives en matière d'innovation technologique :

46 % des PME (soit 4 PME innovantes sur 5) déclarent réaliser des innovations technologiques, 42 % en France de province. Elles sont même une sur deux pour les entreprises de 20 à 49 salariés et sept sur dix pour celles de 50 à 249 salariés (respectivement 43 % et 63 % en France de province).

L'introduction d'un produit nouveau (bien ou prestation de service) est la forme la plus répandue d'innovation technologique. Ainsi, 32 % des PME rhônalpines ont développé une innovation de produit entre 2010 et 2012. Pour une majorité d'entre elles (70 %), au moins un de ces produits était nouveau sur leur marché. Pour plus d'un tiers (39 %) des entreprises innovantes en produit, ce produit était nouveau sur le marché mondial. Ces produits nouvellement introduits sur le marché représentent 16 % du chiffre d'affaires des entreprises innovantes. Une entreprise sur neuf réalise même plus de la moitié de son chiffre d'affaires avec ces innovations.

Second type d'innovation technologique, l'innovation de procédés est mise en œuvre par 29 % des PME. Pour le tiers de ces entreprises (35 %), ce procédé de production n'était pas disponible chez les concurrents.

L'innovation, en produits ou procédés, s'accompagne très souvent de modifications organisationnelles ou des techniques de ventes. Plus de la moitié des PME innovantes en technologie procèdent ainsi à des innovations d'organisation (55 %) et une grande part adaptent ou modifient leurs stratégies de vente (39 %).

Le lien entre les différents types d'innovation est donc très fort car seules 12 % des PME innover en organisation et/ou marketing uniquement, alors que globalement les innovations d'organisation concernent 35 % des PME et les innovations de marketing, 23 % d'entre elles.

S'il n'existe pas un profil type d'entreprise innovante, quelques facteurs sont

cependant corrélés au degré d'innovation. Outre le secteur et la taille, la dimension du marché est un élément discriminant. Plus le marché de ventes de biens et services est vaste géographiquement, plus les entreprises innover. Elles sont 38 % à innover quand leur marché est exclusivement local, 51 % lorsqu'il est aussi national et 68 % dans le cas d'un marché international. En lien avec ce constat, le taux d'exportation est en moyenne deux fois plus élevé dans les entreprises innovantes : il passe de 5 % à 12 % du chiffre d'affaires dans le secteur des services et de 10 % à 19 % dans l'industrie. Les entreprises innovantes emploient aussi une main-d'œuvre plus qualifiée. La part des cadres est deux fois plus forte en moyenne dans les PME innovantes (de 6 % à 12 %).

Les PME coopèrent pour mieux innover

La possibilité pour l'entreprise de mobiliser des compétences et des moyens financiers ou humains est un autre facteur influençant l'innovation. À une très large majorité, les entreprises innovantes déclarent avoir développé seules au moins une innovation technologique, que ce soit une innovation de produits (80 %) ou de procédés (71 %). Mais une part des innovations nécessite des travaux conjoints avec d'autres entreprises ou organismes.

Une entreprise innovante sur trois (35 %) indique avoir coopéré avec d'autres pour ses activités d'innovation technologiques. Dans ce cas, la proximité géographique du partenaire est souvent privilégiée : plus des deux tiers des entreprises (69 %) déclarent au moins un partenaire régional et la quasi-totalité (96 %) un partenaire situé en France. Mais elles sont également une sur trois (35 %) à coopérer avec un partenaire international, principalement européen. Les entreprises collaborent généralement (86 %) avec des partenaires de marché, en premier lieu avec les fournisseurs (61 %) puis avec les clients (35 %). Presque la moitié d'entre elles (43 %) coopèrent également avec des partenaires institutionnels (universités ou organismes publics de recherche).

Les groupes d'entreprises et les pôles de compétitivité sont propices à l'innovation

Lorsque les ressources ne peuvent être trouvées en interne, l'appartenance à un groupe ou à un réseau d'enseignes devient un atout. Plus des deux tiers des PME appartenant à un groupe innover (69 %), alors qu'elles ne sont qu'une sur deux dans le cas contraire (52 %). Pour les PME de moins de 20 salariés, le taux d'entreprises innovantes passe notamment de 44 % à

2 Un effet régional positif

Taux d'innovation et effet structurel ou régional

	Taux			Effet structurel	Effet résiduel ou effet régional
	Rhône-Alpes	National	Attendu en Rhône-Alpes		
Industrie manufacturière	56,4	54,1	54,6	0,5	1,8
Services technologiques et intellectuels	65,5	63,3	63,8	0,5	1,7

Lecture : si les taux d'innovation par secteur et taille d'entreprise étaient les mêmes en Rhône-Alpes et en France de province, 54,6 % des PME industrielles de Rhône-Alpes seraient innovantes.

La différence avec le taux réel (56,4 %) est appelée effet résiduel ou effet géographique.

Source : Insee, enquête innovation 2012

55 % quand l'entreprise peut s'appuyer sur une structure plus large.

Dans le même esprit, la proximité des entreprises au sein des pôles de compétitivité stimule la circulation de l'information et des compétences et peut favoriser ainsi la naissance de projets plus innovants. Parmi les PME qui font partie d'un pôle, 83 % innovent contre 56 % pour les autres. L'écart est plus marqué pour les innovations technologiques où 78 % des entreprises innovent contre 43 % pour celles qui ne font pas partie d'un pôle (voir encadré sur les pôles de compétitivité).

Forme particulière de "coopération", la sous-traitance est propice à l'innovation. Les deux tiers (65 %) des PME ayant eu des activités en tant que preneur d'ordre ont innové. Pour elles, les innovations technologiques sont ainsi plus fréquentes (51 %) et, surtout, des innovations d'organisation (44 %) semblent nécessaires pour répondre à ces demandes. Mais ces innovations apparaissent plus liées à une stratégie de l'entreprise qu'à une adaptation immédiate aux exigences du donneur d'ordre. En effet, seule une faible part (30 %) déclarent avoir innové spécialement pour fournir cette prestation, l'innovation étant exigée dans le contrat pour seulement 12 % de ces entreprises sous-traitantes.

La réduction des coûts reste la motivation première des PME innovantes

La réduction des coûts (coûts de fonctionnement internes, coûts d'achat de matériaux ou de services) est la stratégie privilégiée par 57 % des entreprises innovantes. C'est plus que pour les entreprises non innovantes (44 %), pour lesquelles la réduction des coûts pour se reconstituer des marges reste également la priorité. Augmenter la flexibilité ou la réactivité de l'organisation de l'entreprise est aussi une préoccupation majeure pour 37 % des PME et pour 45 % des PME innovantes. Plus d'une entreprise innovante en organisation sur deux (55 %) place même cette stratégie comme la plus importante.

Le niveau des investissements liés à l'innovation se maintient. Sur l'année 2012, la plus grande part de la dépense totale consacrée à l'innovation technologique finançait des activités de Recherche et Développement (63 % de la dépense pour celles réalisées en interne, plus 8 % pour la recherche externe). En Rhône-Alpes, les trois quarts des PME innovantes en produits et procédés déclarent en effet avoir été engagées dans des activités d'innovation en R&D menées au sein de l'entreprise. C'est légèrement plus qu'en France de province

(71 %) ; ce taux atteint 72 % dans l'industrie et même 84 % dans le secteur des services.

L'acquisition de machines perfectionnées, de logiciels ou d'équipements représente quant à elle le quart de la dépense et concerne aussi une large part des entreprises innovantes (63 %). Enfin la formation, dont le coût global reste faible, est une activité pourtant essentielle à l'innovation et déclarée comme telle par plus de la moitié des entreprises (57 %). La protection juridique de l'innovation n'est pas systématique. Pour maintenir ou augmenter l'avantage apporté par les innovations technologiques, seules 36 % des entreprises innovantes ont déposé un brevet, une marque ou un modèle.

Le soutien financier public est fréquent mais les aides sont souvent méconnues

Un soutien financier public a été accordé à plus de la moitié (59 %) des entreprises innovantes en technologie. Les exonérations fiscales, dont le crédit d'impôt recherche, sont les aides financières les plus fréquentes puisqu'elles concernent 87 % des PME bénéficiaires. Les collectivités territoriales et divers organismes nationaux soutiennent aussi l'innovation, tout comme l'Union européenne. 6,7 % des PME engagées dans des innovations technologiques entre 2010 et 2012 ont déclaré avoir bénéficié d'un soutien financier de l'Union européenne. La moitié de ces entreprises ont participé au programme cadre de R&D.

Hors exonérations, la part de ce soutien public est estimée à 6 % des dépenses d'innovation. La capacité d'autofinancement est utilisée par beaucoup d'entreprises (75 %) pour financer ces dépenses et un tiers (33 %) déclarent avoir recours à l'emprunt.

Même en cas d'obtention de soutien public, une entreprise sur deux juge les démarches lourdes (50 %) et les conditions exigeantes (53 %). Enfin, les dispositifs d'information des entreprises trouvent toute leur légitimité puisque 58 % des PME attribuent l'absence de financement public à leur méconnaissance des aides auxquelles elles pouvaient prétendre. ■

3 Les différentes facettes de l'innovation

Taux d'entreprises innovantes par type d'innovation

Type d'innovation	en %	
	Rhône-Alpes	France de province
Technologiques	46,4	42,0
Produits	32,1	28,3
Procédés	29,0	27,0
Marketing	23,3	24,1
Organisation	35,0	34,1

Source : Insee, enquête innovation 2012

S source et méthode

Ces résultats sont issus des déclarations réalisées par les entreprises dans le cadre de l'enquête communautaire sur l'innovation - dite CIS (Community Innovation Survey). Elle découle d'un règlement européen et les concepts qu'elle emploie sont ceux définis dans le manuel d'Oslo, ce qui assure la comparabilité des résultats entre pays.

L'enquête CIS 2012 a pour objectif de collecter une information détaillée sur l'innovation des entreprises ayant eu une activité au cours de la période 2010-2012. Réalisée en France par l'Insee, elle a fait l'objet d'une extension en Rhône-Alpes sur le champ des entreprises de 10 à 249 salariés dont 80 % au moins des salariés sont employés dans des établissements situés en Rhône-Alpes, et dont l'activité principale s'exerce dans les secteurs de l'industrie manufacturière (section C de la NAF rév. 2, 2008), et des services intellectuels et technologiques (sections J et divisions 71 à 73 de la section M). Pour des raisons de simplification, ces entreprises sont appelées "PME" dans l'étude et la zone de comparaison appelée "France de province" concerne les entreprises régionales hors Île-de-France, de mêmes taille et secteur d'activité. L'étude n'a pas pour vocation de suivre un projet ou une innovation en particulier mais une démarche dans son ensemble, aboutie, en cours ou abandonnée au cours de la période de référence.

D Définitions

L'innovation au sens large regroupe l'innovation technologique et l'innovation non technologique.

L'innovation technologique comprend l'innovation en produits ou en procédés de production ou plus simplement une action d'innovation sur un produit ou un procédé. On désigne par :

- l'innovation en produit, celle qui correspond à l'introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré par rapport au produit précédemment élaboré.
- l'innovation en procédé, celle qui correspond à l'introduction dans l'entreprise de procédés de production, de méthodes concernant la fourniture de services ou la livraison de produits, d'activités de supports nouveaux ou significativement modifiés.

L'innovation non technologique désigne :

- l'innovation en marketing, qui concerne la mise en œuvre de nouvelles stratégies de vente.
- l'innovation organisationnelle, c'est-à-dire les nouveautés ou les améliorations significatives apportées dans l'activité de l'entreprise (gestion des connaissances, méthode de travail, relation externe...).

Les pôles de compétitivité sont des foyers actifs de coopération

Parmi les entreprises adhérentes à un pôle de compétitivité dans l'industrie manufacturière ou dans les services technologiques, six sur dix ont coopéré avec d'autres entreprises ou des organismes de recherche et développement lorsqu'elles ont élaboré un nouveau produit ou un nouveau procédé de production. Lorsque les entreprises des mêmes secteurs d'activité n'appartiennent pas à un pôle de compétitivité, seules trois sur dix développent leurs innovations dans le cadre de ces coopérations. Cette intensité des coopérations se constate à l'identique dans les trois régions où l'enquête Innovation observe les pôles de compétitivité, les Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le plus souvent les entreprises qui coopèrent pour innover ont plusieurs partenaires. Toutefois, les PME qui appartiennent à des pôles n'ont pas les mêmes stratégies de coopération que les autres entreprises. Les fournisseurs restent des partenaires de choix, mais d'autres collaborations sont aussi fréquentes, en particulier avec les universités et les laboratoires de recherche publics. Dans une moindre mesure, il en va de même des coopérations entre entreprises qui relèvent du même secteur, qui peuvent donc être concurrentes mais qui sont des partenaires au sein des pôles. Le recours aux services des consultants est courant pour les entreprises innovantes, qu'elles fassent ou non partie de pôles de compétitivité. Au final, il apparaît donc que l'appartenance à un pôle de compétitivité stimule, ou tout du moins consacre, une plus grande richesse dans les collaborations nouées par les entreprises. C'était un des objectifs explicitement visés lors de leur création.

Cependant, les pôles de compétitivité ne sont pas le cadre exclusif des coopérations. En effet, le partenaire jugé le plus important par les entreprises adhérentes à un pôle de compétitivité n'appartient lui-même à un pôle de compétitivité que dans 41 % des cas. Lorsque l'entreprise cite une autre entreprise du même groupe comme partenaire principal, elle n'appartient pas à un pôle de compétitivité dans 87 % des cas. De même, ces coopérations jugées les plus importantes se nouent majoritairement à l'extérieur des pôles lorsqu'elles associent l'entreprise à un fournisseur, à un client ou à un consultant. C'est seulement dans le cadre des coopérations nouées principalement avec l'enseignement supérieur et la recherche publique que les partenariats se déroulent le plus souvent (60 %) dans le cadre du pôle de compétitivité.

4 Les coopérations sont deux fois plus fréquentes dans les pôles de compétitivité

Part des entreprises ayant coopéré avec d'autres entreprises ou avec la recherche pour développer une innovation technologique

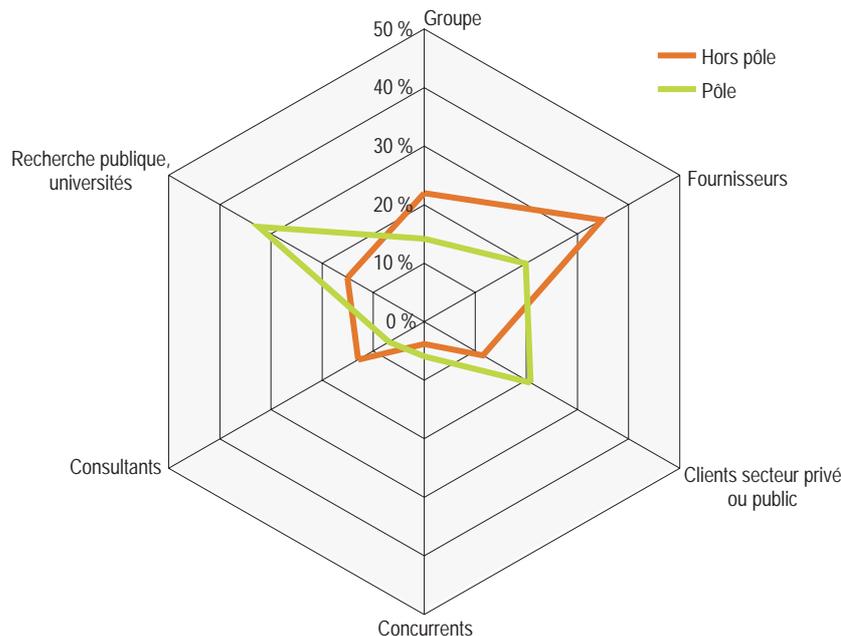
	en %	
	Entreprises hors pôle	Entreprises adhérentes à un pôle de compétitivité
Pays de la Loire	27	51
Rhône-Alpes	30	59
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22	50
Ensemble	28	55
<i>Industrie manufacturière</i>	28	51
<i>Services technologiques</i>	29	67

Champ : entreprises régionales de 10 à 249 salariés de l'industrie manufacturière et des services technologiques qui ont développé au moins une innovation technologique entre 2010 et 2012.

Source : Insee, enquête innovation 2012

5 La hiérarchie des coopérations est différente pour les entreprises des pôles de compétitivité

Partenaire principal des coopérations des PME de Rhône-Alpes



Source : Insee, enquête innovation 2012

Insee Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédacteur en chef :

Thierry Geay

ISSN : 2416-6391

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- "L'innovation des PME tient aussi à leur implantation régionale", *Insee Focus n° 12*, octobre 2014.
- "Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres", *Insee Première n° 1521*, octobre 2014.
- "Les PME de Rhône-Alpes innoveront pour se développer", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses n° 180*, novembre 2012.

